



## Conge enfant malade dans une entreprise - 11 salarié

Par **akhesa**, le **06/02/2009** à **09:08**

mon patron a ete d'accord pour me donner 6 jours pour soigner ma fille qui etait malade. Il me reclame une feuille d'arret maladie a mon nom pour cette periode , pour qu'il puisse me payer et se faire rembourser par la suite par la CPAM .Il s'agit d'une petite entreprise de -11 salarier situer en alsace. J'ai fait le tour de plein de forum , partout je trouve que cette periode est non remunéré et que je n'est pas le droit de fournir un arret maladie a mon nom a mon patron. Que doit je faire?  
par avance merci

Par **Visiteur**, le **06/02/2009** à **13:42**

bonjour,

vous êtes en alsace.... le droit local vous permet de bénéficier du congés enfant malade rémunéré soit 3 ou 5 jours...

maintenant je ne sais pas si c'est l'employeur qui doit vous rémunérer ou la cpam?  
je pencherai pour l'employeur !!!

téléphonez à la cpam ?? en alsace... car droit spécial chez vous.....

bon week end